HAL
open science

Contruction d'un réseau de parenté transnational

Jocelyne Streiff-Fénart

To cite this version:

Jocelyne Streiff-Fénart. Contruction d'un réseau de parenté transnational : une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France". Revue Européenne des Migrations Internationales, 1999, 15 (3), pp.45-61. halshs-00085430

HAL Id: halshs-00085430

https://shs.hal.science/halshs-00085430

Submitted on 12 Jul 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cet article est paru dans : Migrants-Formation, n°109, juin 1997, pp. 48-65.

Les recherches interethniques en France
Le renouveau ?

Jocelyne Streiff-Fenart
Directeur de recherche au CNRS
Université de Nice-Sophia Antipolis, SOLIIS-URMIS (URA 2185)

Au cours des vingt dernières années, le désintérêt des sciences sociales françaises pour la thématique des relations ethniques a été de façon récurrente une source d'étonnement chez les chercheurs étrangers et l'occasion de constats désabusés de la part des rares chercheurs français spécialisés dans ce domaine. C. Coulon dénonçait en 1978 la " stratégie du silence " de la science politique française sur la diversité ethnique et régionale, F. Morin estimait en 1981 que les relations interethniques représentaient " la zone d'ombre " de l'anthropologie, tandis que P. J. Simon parlait de la " répugnance à l'interethnique et au minoritaire ". Sur un domaine connexe, celui des migrations internationales, les auteurs du rapport Paul Vieille sur l'Immigration à l'Université et dans la Recherche établissent en 1986 le même constat : faiblesse, carence, absence, lacune, marginalité en sont les maîtres mots. Faiblesse de l'enseignement dispensé dans les universités, absence du thème dans les manuels destinés à un large public étudiant et dans les revues généralistes, absence d'ouvrages spécialisés dans les grandes collections universitaires, carence des institutions de recherche se traduisant par le nombre réduit d'équipes et de chercheurs spécialisés dans ce domaine, l'absence de financement de programmes de recherche fondamentale, le silence sur les thématiques de l'interethnique et des migrations dans les grandes orientations, les rapports de conjonctures et les programmes incitatifs[1].

Les causes de cette lacune ont été de longue date identifiées par les spécialistes du domaine qui s'accordent pour les attribuer à plusieurs facteurs liés les uns aux autres et se renforçant mutuellement : les effets, dans le monde universitaire et dans la constitution des sciences sociales, de la tradition jacobine qui voit dans toute expression d'un particularisme une menace pour l'unité nationale ; les obstacles epistémologiques attribués à la domination dans les sciences sociales durant les années 60-70, du marxisme, prompt à voir dans l'ethnicité le déguisement des

[1] Coulon, C. : French political science and regional diversity : a strategy of silence, *Ethnic and Racial Studies*, vol. 1, n°1, January 1978, pp. 80-99 ; Morin, F. : Présentation du numéro spécial : Minorités, ethnicité, mouvements nationalitaires, *Pluriel*, n° 32-33, 1982/1983 ; Simon, P. J. : L'étude des problèmes de minorités et des relations interethniques dans l'anthropologie et dans la sociologie françaises, *Pluriel-Débat*, n° 32-33, 1982-1983 ; Vieille, P.(sous la direction de) : L'immigration à l'Université et dans la Recherche, *Babylone*, n°6/7, 10/18, Christian Bourgois éditeur, 1989.

conflits de classe, et du structuralisme peu compatible avec la dimension par définition dynamique de l'objet interethnique ; l'inadaptation de l'appareil statistique français à la mesure des phénomènes ethniques, la légitimité exclusive accordée aux catégories juridiques d'étranger et de national interdisant de produire des données quantitatives sur un objet sociologiquement construit ; les effets de champ propre au milieu académique, ceux notamment de la contamination de l'objet " ethnique " par la marginalité et l'illégitimité des populations étudiées (immigrés, minorités), détournant les chercheurs les plus confirmés d'un thème considéré comme peu noble et académiquement peu rentable. Il faudrait y ajouter la difficulté à constituer l'interethnique comme une branche ou une sous-spécialité disciplinaire, à l'instar de la sociologie de la famille ou de la sociologie du travail. Le domaine de recherche sur les relations ethniques renvoie en effet à une science " transversale " (P. J.Simon) ou " pivotale " (R. Bastide) qui ne peut que difficilement se mouler dans les découpages disciplinaires en vigueur dans les institutions d'enseignement et de recherche dont dépendent le recrutement des chercheurs et des enseignants-chercheurs et la création des équipes de recherche (sections du Comité national du CNRS, ou du CNU).

Mais plutôt que de revenir sur ce constat maintes fois établi[2], il n'est pas sans intérêt de rappeler que cette marginalisation des recherches interethniques a succédé à une période, celle des années 60, où les relations ethniques et même, selon une formulation qui deviendra rapidement taboue, les relations " raciales " figurent comme un des nouveaux thèmes à promouvoir dans les sciences sociales françaises.

En 1962, la Revue Française de Sociologie présente dans la rubrique " Actualité de la recherche " un état des tendances nouvelles de la sociologie des relations raciales. L'auteur de l'article, A. Michel, y présente la France comme un des trois pays, avec l'Angleterre et les Etats-Unis, où la sociologie des relations raciales est appelée à connaître un développement important[3]. En 1966, le Ministère de l'Education Nationale crée la Commission Nationale pour les Etudes et les Recherches Interethniques, organisme consultatif dont la misssion est "d'étudier et de proposer toutes mesures propres à développer les recherches et les enseignements dans le domaine des relations inter-ethniques ". En 1968 un colloque franco-britannique est organisé sous l'égide de cette nouvelle structure. Les chercheurs de l'IDERIC de l'Université de Nice et du Centre for Multi-Racial Studies de Brighton y font le point sur les recherches interethniques en France et en

---

[2] L'exercice répétitif du " bilan " dans ce domaine de recherche est en lui-même un indice et une réaffirmation de son illégitimité, particulièrement lorsque ces évaluations sont conduites par des chercheurs non spécialistes. On peut relever notamment que le constat fait par Dubet de la " faible théorisation " des recherches sur les migrations permet moins de comprendre les raisons institutionnelles et scientifiques de cette " carence " que de l'attribuer à des supposées caractéristiques des chercheurs : celle notamment de leur engagement militant reproduit à l'envi comme un stéréotype sans qu'aucune étude n'ait jamais établi sa réalité. Si, comme le souligne De Rudder, l'objectif visé par ce type de " mise à jour " reste obscur, ses effets manifestes sont de reproduire l'extériorité du domaine de recherche sur l'immigration du champ académique, extériorité que Dubet entérine lui-même, comme le note Tribalat, en tenant pour acquis que la production des données n'y est pas justiciable des mêmes procédures scientifiques d'objectivation que les autres branches de la sociologie : Dubet, F. : *Immigrations : qu'en savons-nous?,* Notes et Etudes Documentaires, La Documentation Française, 1989 ; De Rudder, V. : A propos de la construction d'un objet de connaissance : migrations et relations interethniques, *Migrants-Formation*, n° 90, sept. 1992 ; Tribalat, M. : L'enquête mobilité géographique et insertion sociale : remise en cause des habitudes statistiques françaises, *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2-3, 1996.

[3] Michel, A. : Tendances nouvelles de la sociologie des relations raciales*, Revue française de Sociologie*, 1962.

Grande-Bretagne. L'intervention de Roger Bastide pointe les spécificités de la recherche française sur les relations ethniques telles qu'elle s'ébauche à cette période. Y sont soulignés : la nécessité de prendre en compte, dans les études sur le contact interethnique menées en France, " la situation coloniale " en tant que fait sociologique de domination/subordination, le rôle majeur que jouent les préjugés et la discrimination dans l'insertion des populations immigrées, la découverte d'un " racisme français " y étant présentée comme l'un des acquis majeur de la recherche française, l'affirmation d'une posture anti-culturaliste selon laquelle ce qui est important pour rendre compte des modalités du contact, ce n'est pas tant l'étude des valeurs culturelles que la formation des stéréotypes et les idéologies (les discours identitaires) forgés dans la relation[4]. Le domaine des relations ethniques ainsi défini n'est pas l'étude des rapports entre des " ethnies " ou des rapports entre les cultures dont elles seraient porteuses, mais l'analyse de la production sociale de la différence ethnique et culturelle elle-même et des processus socio-historiques dans lesquels s'enracinent les conflits et les relations de domination entre les groupes.

Les thèmes des colloques et des publications diffusées par la revue " Ethnie " et la collection de l'IDERIC aux Editions Mouton témoignent de la diversité des objets de recherche que désignaient alors la problématique des relations ethniques, et de la place restreinte de la thématique de l'immigration qui deviendra dominante dans les années suivantes : la formation des coopérants, les ethnies francophones, les mariages entre Juifs chrétiens, les parlers créoles aux Antilles, les missions françaises au Viet-Nam, l'idéologie raciste ...

La revue Pluriel créée en 1975 reflète cette diversité des objets et des problématiques d'un domaine de recherche en voie de constitution : son sous-titre mentionne comme relevant d'un même champ de recherche : les relations interethniques, les relations raciales, les contacts culturels, les problèmes des minorités et la question nationale. Durant ses neuf années d'existence, la revue mèlera en effet les débats sur la nation et le nationalisme, les études empiriques sur les minorités nationales ou étrangères, les contributions théoriques sur la race, l'ethnicité et la culture, sans que soit nettement formulées les questions théoriques susceptibles d'organiser cette diversité dans un domaine de recherche commun.

C'est donc en l'absence d'une tradition de recherche bien établie et dans une relative indétermination de l'objet " interethnique " que va se constituer à partir des années 80 tout un courant de recherches sur les migrations en réponse à la demande sociale de connaissance émanant des ministères et des administrations confrontés aux problèmes de l'insertion des immigrés. A partir de cette période, les recherches sur les relations ethniques vont se centrer de façon quasi exclusive sur l'immigration et les immigrés et se confondre avec une " sociologie de l'immigration " définie comme telle plus par la population constituée en objet d'étude que par un corpus de concepts théoriques ou la délimitation d'objets de recherche qui seraient propres à un domaine. Cette focalisation exclusive sur l'immigration tient bien sûr à l'importance effective qu'a pris en France le phénomène migratoire en même temps que s'affaissent les mouvements ethno-régionalistes. Mais comme le souligne Noiriel, c'est le tabou sur les origines et non pas la nature sociale des phénomènes étudiés qui a conduit à parler en France " d'immigration " plutôt

[4] Bastide, R. : Les études et les recherches inter-ethniques en France de 1945 à 1968, *Ethnies* 1, Ed. Mouton, 1971.

que d'" ethnicité "[5]. Il est en effet paradoxal qu'alors même qu'il devient évident au cours des années 80 que l'immigration de travail s'est transformée en immigration de peuplement, s'affirme la tendance à traiter les rapports entre immigrés et société française selon une perspective " d'immigration " plutôt que selon une perspective de " relations interethniques ". Nombre de chercheurs britanniques avaient d'ailleurs dès les années 60 abandonné la problématique " migration " pour une problématique en terme d' " études raciales et ethniques", selon le titre de la revue de langue anglaise la plus importante dans ce domaine. " Il n'y a plus grand chose à tirer de l'étude de ces questions, écrivait Deakin en 1968, si l'on se limite à la problématique définie par l'immigration : l'approche en termes de " relations raciales " apparaît nettement plus fructueuse "[6].

Contrairement au contexte britannique où l'alternative entre une problématique " race relations " et une problématique " migrations " a fait l'objet d'un vigoureux débat entre les chercheurs[7], la recherche française a pendant longtemps évité de problématiser les questions taboues de la " race " ou de l'" ethnicité ". La réflexion sur ces thématiques y est restée durablement bridée par le primat absolu conféré au juridique dans la définition officielle de l'altérité et par le caractère quasiment scandaleux qu'a longtemps revêtu en France la prise en compte d'appartenances autres que nationales dans l'analyse des phénomènes migratoires.

Mais bien qu'elle n'ait pas été explicitée comme thème de débats scientifiques, l'opposition entre ces différents paradigmes est nettement perceptible à la lecture des travaux français. On peut y distinguer trois perspectives : une perspective qui privilégie le paradigme de l'immigration comme entrée d'éléments allogènes dans la nation et analyse les rapports entre immigrés et société française à travers le prisme de l'intégration ; une perspective qui envisage la migration sous l'angle des relations interethniques et s'intéresse aux redéfinitions des identités impliquées par le contact culturel ; une perspective qui analyse la migration comme un fait social total exprimant les rapports d'inégalité et de domination entre les sociétés du Nord et du Sud.

- De façon générale, la perspective " immigration " est dominante dans les disciplines qui ont le plus partie liée avec les catégories de la gestion étatique ou avec la définition des politiques publiques : les sciences juridiques, la démographie, la science politique. La question centrale est ici celle de l'intégration, conçue indistinctement comme une norme idéale et comme un processus social mesuré à l'aide d'indicateurs (naturalisations, mariages mixtes, comportements vis-à-vis de la fécondité, mobilité socio-professionnelle, déségrégation urbaine, participation à la vie politique, etc.). Parfois appuyées sur des procédures méthodologiques d'une grande technicité, les études conduites selon cette orientation, celles notamment menées par les démographes de l'INED depuis les années cinquante, ont produit des données précises sur les différents aspects de l'insertion (mariages mixtes, insertion scolaire, attitudes des Français à l'égard des immigrés, etc.), mais ont faiblement contribué à la formulation de questions théoriques, si ce n'est par des efforts successifs de définitions de termes comme " intégration ", " insertion ", " assimilation "

---

[5] Noiriel, G. : Difficulties in french historical research on immigration, in : Horowitz, D. L. and Noiriel, G. : *Immigrants in Two Democraties*, New York University Press, 1992.
[6] Deakin, N. : Survey of race relations in Britain, *Ethnies*, n°1, ed. Mouton, 1971.
[7] Phizacklea, A. : A sociology of Migration or " race relations "? A view from Britain, *Current Sociology*, vol. 32, n° 3, 1984.

relevant parfois plus d'une recherche du lexique " politiquement correct " que d'une véritable réflexion théorique[8].

Plus que par une unité de problématique et d'orientation théorique, cette perspective se définit par la visée dans laquelle les chercheurs inscrivent, implicitement ou explicitement, leur activité de producteurs de connaissances. Cette visée que V. Borgogno définit comme " programmatique " prend sa source dans les exigences de l'action. La définition des problèmes de recherche et la production des données y sont orientées par l'idée que la recherche doit contribuer à résoudre des problèmes (ceux par exemple de l'échec scolaire ou de la cohabitation urbaine) identifiés comme des obstacles à une bonne insertion, et, plus généralement qu'elle peut " modifier le cours des choses "[9]. Souvent dénoncée comme " normative ", cette perspective l'est en effet dans la mesure où elle aborde très généralement la différence du point de vue de sa réduction par rapprochement progressif de l'immigré à la norme. Les " cultures " des immigrés s'y trouvent dès lors communément réifiées sous forme de traits culturels décontextualisés (la polygamie, la prescription endogamique, l'inégalité des sexes), pensés comme des survivances de la tradition qui retardent ou entravent le processus d'intégration.

- La seconde perspective qu'on peut désigner comme proprement " interethnique " se situe en rupture avec la précédente dans la mesure où la différence culturelle n'y est pas simplement présupposée sur la base d'une origine nationale commune, mais constitue précisément l'objet à construire comme problème sociologique. Les problèmes de recherche concernent les processus d'homogénéisation et de différenciation culturelles, les mécanismes d'identification des individus aux groupes, les continuités et les changements dans la définition des appartenances. Ces questions qui recoupent en grande partie celles identifiées par le pionnier de la recherche française sur les relations ethniques qu'a représenté R. Bastide, sont toutefois reformulées par l'apport des problématiques anglo-saxonnes, notamment celles de l'ethnicité, développées par des auteurs comme Barth, Douglass et Lyman, Gans ou Glazer et Moynihan qui, en l'absence d'une tradition française, constituent les principales références théoriques des chercheurs[10]. Les problématiques et les références théoriques des auteurs se situant dans cette perspective sont diverses, mais toutes ont en commun une conception anti-essentialiste des identités culturelles : Il ne s'agit pas, souligne M.Oriol, " de mettre en relation les savoirs que l'on a constitués sur différentes cultures, mais de poser les systèmes d'interaction comme constitutifs des appartenances culturelles et de leur évolution ". Les recherches conduites dans cette orientation

---

[8] Les définitions sociologiquement fondées de ces notions sont rares. Relevons celles de Schnapper qui traite l'intégration comme un concept théorique relevant d'une sociologie de la Nation ou celles de Lapeyronnie qui fonde l'analyse de la situation des deuxièmes générations sur une définition sociologiquement construite de la notion d'assimilation : Schnapper, D. : *La France de l'intégration. Sociologie de la Nation en 1990*, Gallimard, 1991 ; Lapeyronnie, D. : Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine, *Revue Française de Sociologie*, XXVIII, 1987.

[9] Borgogno, V. : L'Etat anthropologue, la connaissance sociale et les immigrés, *Babylone*, n°6/7, 10/18, Christian Bourgois éditeur, 1989.

[10] Les problématiques et les concepts des sciences sociales américaines ont très tôt fait l'objet de critiques et de discussions parmi les chercheurs français s'intéressant aux questions d'identité. Voir notamment pour une critique de Douglass et Lyman : Oriol, M. : Les cultures en mouvement : propos épistémologiques à l'écoute des communautés immigrées, *Pluriel*, n° 14, 1978 ; pour des discussions des problématiques de l'" ethnicity " : Morin, op. cit. 1982 ; pour une évaluation de l'apport de Barth à une problématique de l'identité : Ogien, A. : Les usages de l'identité, *Vers des sociétés pluriculturelles*, Actes du colloque international de l'AFA, Editions de l'ORSTOM, 1987.

s'intéressent prioritairement à la formation et à l'évolution des identités, saisies comme résultant des pratiques et des stratégies des acteurs impliqués dans le processus migratoire[11]. Les recherches empiriques mettent l'accent sur les modes de construction de la différence culturelle, sur le caractère symbolique de la relation d'appartenance, sur la dimension flexible et stratégique des revendications et des choix identitaires. S'inscrivent dans cette perspective tout un ensemble de recherches sur les dynamiques identitaires dans différentes " communautés ", ce terme étant ici utilisé non pas dans son usage commun de désignation d'un groupe identifié de l'extérieur, " communauté maghrébine ", " communauté musulmane " voire " communauté immigrée ", mais dans un sens proche de la notion weberienne de " communalisation " comme principe de formation du lien social ou de cristallisation de sentiments identitaires fondée sur l'utilisation sélective de ressources symboliques susceptibles d'être réactivées dans des stratégies de distinction et d'assimilation[12].

L'ensemble de ces recherches a contribué de façon importante à mettre en évidence les effets d'occultation et de contresens produits par la perspective normative de l'intégration et à remettre en cause les représentations naïves de l'assimilation comme parcours linéaire de la tradition vers la modernité. On en citera pour exemples les recherches sur l'immigration montrant que l'invisibilité ethnique des Portugais est moins le signe d'une intégration réussie qu'une stratégie collective permettant de préserver des formes de sociabilité communautaire, celles de M. Hovanessian mettant en évidence la prégnance communautaire dans un groupe aussi anciennement implanté et fortement intégré que les Arméniens en France, ou encore l'étude de C. Quiminal sur les immigrés soninké montrant comment la polygamie des Africains n'est pas un trait archaïque maintenu, mais une réaction à l'échec du projet de modernisation[13].

- Enfin une troisième perspective prolonge l'approche impulsée en France par A. Michel, qui analysait les relations entre Européens et travailleurs algériens en métropole selon la même logique de dépendance et de domination caractéristique de la " situation coloniale " décrite par Balandier[14]. Replacée dans son époque (1955) la thèse de l'auteur sur les Algériens en France, illustre comme le souligne Noiriel, un changement de perspective sur les migrations, se manifestant à la fois par la prise en compte de populations issues des nouvelles vagues migratoires (les Maghrébins plutôt que les immigrations européennes antérieures) et par un changement dans la posture intellectuelle du chercheur, dans le sens d'une sociologie critique prenant ses distances avec les préoccupations assimilationistes de l'époque. Les Algériens y sont définis comme une minorité raciale, ce terme renvoyant au rapport social impliqué par le système de relations entre un groupe dominant et un groupe dominé et non pas à une caractéristique " essentielle " des groupes.

---

[11] Camilleri, C. et Taboada-Leonetti, I. (ed.) : *Stratégies identitaires*, PUF, 1990.

[12] Oriol, M. (sous la dir. de) : *Les variations de l'identité* , Rapport final de l' ATP CNRS, vol. 1, 1984, vol..2, 1988. Hovanessian, M. : *Le lien communautaire, trois générations d'Arméniens*, A. Colin, 1992. Benayoun, C. : L'esprit du temps : les définitions identitaires chez les Juifs et les Arabes, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.9, n°3, 1993.

[13] Hily, M. A. et Poinard, M. : Fonctions et enjeux du mouvement associatif portugais en France, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, n° 1, sept. 1985 ; Oriol M. et al., op. cit., 1988 ; Hovanessian, M. : op. cit., 1992 ; Quiminal, C. : La famille soninké en France, *Hommes et Migrations*, n° 1185, Mars 1995.

[14] Michel, A. : *Les travailleurs algériens en France*, CNRS, 1956.

Cette perspective inscrivant l'analyse des rapports entre immigrés post-coloniaux et société française dans le cadre d'une sociologie de la domination sera renouvelée à travers les travaux très influents d'A. Sayad[15]. Centrés sur l'analyse de la condition sociale du colonisé telle qu'elle s'est formée dans le rapport colonial et prolongée à travers la figure de l'immigré, ces travaux placent au centre de l'analyse des faits migratoires les relations de subordination entre les sociétés d'émigration et d'immigration dont les relations entre les émigrés/immigrés et la société française sont le reflet et le révélateur.

Ce n'est sans doute pas un hasard si les recherches conduites selon cette perspective ne portent pas sur les mêmes populations que celles conduites selon l'approche en terme de relations interethniques : ces dernières ont concerné principalement des groupes (les Portugais, les Italiens, les Arméniens) relativement à l'abri des discriminations, les premières ont pour population privilégiée l'immigration algérienne, la plus marquée par le passé colonial et la plus sujette à la stigmatisation. Il y a là deux situations que la sociologie américaine a traditionnellement étudiées comme relevant l'une (correspondant à la situation des Noirs et des autres minorités de couleur) de l'étude des relations raciales, et l'autre (correspondant à la situation des *whites ethnics*) de la problématique de la " nouvelle ethnicité ".

Mais si elles sont perceptibles à la lecture des travaux qui ont le plus donné lieu à des développements théoriques (ceux notamment d'Oriol et de Sayad), ces tendances n'ont pas, comme le souligne Dubet, véritablement structuré un débat entre les chercheurs selon des " choix théoriques univoques et clairs ". Elles ont plutôt coexisté dans un mouvement " d'oscillation séculaire " (Noiriel) au cours duquel se trouveront plutôt mis en avant, selon les enjeux politiques et les " modes " intellectuelles de la période, les conceptions assimilationistes, les dénonciations de l'oppression et de la domination, et l'intérêt porté aux identités et aux cultures ethniques.

Cette faible structuration du débat théorique doit sans doute beaucoup aux conditions sociales dans lesquelles s'est développé en France ce domaine de recherche, constitué dans l'urgence, durant une période où l'immigration érigée en " problème social " est en passe de devenir un enjeu politique majeur[16]. En l'absence de financements et de reconnaissance de la part des institutions académiques, c'est auprès des organismes en charge de l'intégration des populations immigrées que les chercheurs ont trouvé les subsides avec tous les inconvénients bien connus de cette forme de pilotage des recherches par la commande institutionnelle : dispersion des recherches et multiplication des études ponctuelles et des monographies, subordination des thématiques aux questions de société, découpage des objets selon les secteurs de la gestion administrative (logement, famille, travail, école) plus que selon des questions scientifiquement construites, toutes caractéristiques propres à maintenir les recherches et les chercheurs sur l'immigration dans une marginalité scientifique peu propice au développement de débats théoriques fondamentaux. Si la création du GRECO 13 CNRS en 1977 a permis de mieux structurer le milieu, d'organiser les échanges inter-disciplinaires et de favoriser la circulation des

---

[15] Sayad, A. : L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. De Boeck, 1991. Voir aussi dans cette perspective les travaux de S. Laacher et d'A. Belbahri.

[16] De Rudder, V. : *Quelques problèmes épistémologiques liés aux définitions des populations immigrantes et de leur descendance*, Communication au colloque " Réussite scolaire et universitaire, égalité des chances et discrimination à l'embauche des jeunes issus de l'immigration ", Paris, 6-7 mars 1996.

travaux, elle n'a pas fondamentalement modifié les conditions de la recherche restée dépourvue de moyens stables et de légitimité académique.

Mais les raisons institutionnelles ne sont pas seules en cause dans cette difficulté à constituer les migrations et les relations interethniques en domaine de recherche. Si la nature de l'offre de recherche, à visée quasi exclusivement administrative, a fortement contribué à maintenir la réflexion dans le cadre de ce que Sayad a appelé une " problématique imposée "[17] par les catégories de la gestion politique, l'obstacle au développement des recherches sur les minorités et l'ethnicité a tenu aussi à une contrainte épistémologique, celle du " caractère impensé et quasiment impensable du fait national par la sociologie "[18]. Cet obstacle que L. Quéré identifiait pour rendre compte de la difficulté de problématiser les phénomènes régionalistes a joué pour les phénomènes ethniques en général, dont ceux induits par la stabilisation en France des populations issues de l'immigration. Il a fallu, pour commencer à rompre cet impensé, l'apport des historiens mettant en évidence la réalité du passé migratoire de la société française et son occultation par la mémoire collective, mais aussi le rôle des sciences sociales dans cette amnésie collective[19].

Les profonds changements que connaît depuis quelques années le domaine de recherche sur les relations ethniques tiennent précisément à la modification des conditions sociales qui faisaient du cadre national le seul espace socialement légitime de définition des appartenances. Celles-ci apparaissent de plus en plus problématiques dans une situation où la capacité intégratrice du modèle républicain a perdu beaucoup de son évidence sociale. Il est devenu patent au cours des dernières années que, pour des franges de plus en plus importantes de la population, le modèle universel abstrait de l'Etat laïque et républicain a cessé de fonctionner comme garantie de traitement égalitaire d'individus définis par leur seule qualité de citoyens, pour se révéler au mieux comme une injonction normative à une conformité sociale hors d'atteinte, au pire comme une fiction ethnocentriste ou répressive.

Longtemps refoulée dans le secteur marginalisé des recherches portant sur des phénomènes et des populations considérés comme marginaux, la question interethnique apparaît pleinement aujourd'hui en prise avec des questions centrales pour le devenir des sociétés contemporaines : celles que soulève l'affaiblissement de l'Etat-Nation comme pourvoyeur d'identité, ou pour reprendre la formulation d'Oriol, la crise de l'Etat comme forme culturelle[20] ; le caractère devenu problématique dans les sociétés contemporaines de l'appartenance sociale et culturelle ; les menaces de dissolution du lien social que posent les processus d'ethnicisation de la société.

Toutes ces questions qui émergent aujourd'hui comme des " problèmes de société " font de l'objet interethnique un thème de recherche qui, comme le relève Payet à propos des recherches sur l'école, commence à être pris au sérieux par la communauté scientifique[21]. Parallèlement à cette tendance à la légitimisation des questions sur le phénomène ethnique, les recherches sur les

---

[17] Sayad, A. : Tendances et courants des publications en sciences sociales sur l'immigration en France depuis 1960, *Current Sociology*, vol. 32, n° 3, 1984.
[18] Quéré, L. La question bretonne dans le domaine d'objet des sciences sociales, *Pluriel*, n°32-33, 1982/1983.
[19] Noiriel, G. : *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX°-XX° siècles*, Seuil, 1988.
[20] Oriol, M. La crise de l'Etat comme forme culturelle, *Peuples Méditerranéens*, n° 24, 1983.
[21] Payet, J. P. et Van Zanten, A. : L'école et la question de l'immigration, *Revue française de Pédagogie*, n° 117, octobre, novembre, décembre 1996.

migrations et les relations ethniques connaissent depuis quelques années une série d'avancées convergentes qui préfigure la constitution d'un véritable domaine de recherche pouvant revendiquer une place à part entière dans les sciences sociales. Au titre de ces avancées, on soulignera notamment :

1) La remise en cause des modes de pensée et des catégories d'analyse des faits migratoires, récemment opérée par des spécialistes de disciplines comme la science politique ou la démographie qui, étant le plus marquées par leur rapport aux catégories de la gestion étatique sont le plus à même d'en subir mais aussi d'en dévoiler les effets d'imposition[22]. Deux tendances dans les recherches actuelles paraissent à cet égard particulièrement révélatrices :

- le développement récent de travaux prenant comme " thème-objet " le cadre normatif qui organise les représentations nationales de l'altérité.

Les travaux récents de F. Kosrokhavar ou ceux de F. Lorcerie apparaissent de ce point de vue totalement novateurs et vont bien au delà des dénonciations sur le caractère ethnocentriste ou les dysfonctionnements du modèle de l'assimilation à la française. Ils se fixent comme objet l'analyse du " modus operandi " du modèle républicain en mettant en évidence les traits (l'apriorisme, le formalisme, le juridisme) qui fondent son opérativité comme idéologie. Kosrokhavar analyse la crise de cette idéologie en montrant comment ces traits (qui constituent, selon ses termes, " les stratagèmes de plausibilité de l'universel abstrait ") conduisent paradoxalement à la radicalisation des particularismes sous la forme de l'indignité, de la déshumanisation et de la monstruosité. Traitant le modèle républicain français comme un corpus discursif spécifique justiciable d'une analyse en terme de sociologie de la connaissance, F. Lorcerie met pour sa part en évidence le rôle qu'ont joué dans les années récentes les chercheurs en sciences sociales dans la promotion d'une axiologie républicaine créatrice d'identité nationale[23].

On peut voir dans cette tendance à objectiver le modèle républicain comme modèle culturel, le signe le plus manifeste de l'autonomisation croissante du discours scientifique par rapport aux discours sociaux sur l'immigration. Autonomisation qui atteste que se trouvent désormais réunies les conditions sociales d'une rupture épistémologique que Sayad appelait de ses voeux il y a plus de dix ans[24].

- la remise en cause du tabou des origines dans la construction des catégories statistiques.

La pénurie des données quantitatives sur les phénomènes migratoires a été de longue date identifiée par les spécialistes du domaine comme l'un des principaux obstacles au développement

---

[22] Coulon voyait la manifestation de cet effet d'imposition dans l'intériorisation par les chercheurs en sciences politiques d'un rôle d' " intellectuels organiques de l'Etat ". Plus récemment Tribalat dénonce la tentation de faire des démographes les " missionnaires de l'idéologie républicaine ".

[23] Khosrokhavar, F. : L'universel abstrait, le politique et la construction de l'islamisme comme forme d'altérité, in : Wieviorka, M. (ed.) *Une société fragmentée?,* Ed. La Découverte, 1996 ; Lorcerie, F. : Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 90. In : *Cartes d'identité. Comment dit-on " nous " en politique?* (sous la dir. de D. C. Martin, PFNSP, 1994.

[24] Sayad, op. cit., 1984.

de la recherche[25]. C'est dire l'importance qu'a représentée pour la communauté scientifique la publication d'une enquête (l'enquête MGIS dirigée par M. Tribalat) qui constitue de ce point de vue une véritable rupture dans la tradition de la démographie française. Pour la première fois en effet, une enquête conduite par des organismes publics (l'INED et l'INSEE) introduit, à côté de la catégorie d'étranger la catégorie des personnes " d'origine étrangère ", seule à même de produire des données pertinentes pour l'analyse des phénomènes migratoires. Cette démarche est radicalement novatrice comme le souligne à juste titre son auteur[26], non pas tant par la problématique de la recherche, qui reste très fermement inscrite dans la perspective classique de l'assimilation, que parce qu'elle marque une étape décisive dans le processus de normalisation des recherches sur l'immigration. Elle consacre la légitimité du chercheur spécialiste de ce domaine à mettre en oeuvre ses techniques d'objectivation dans les conditions normales de la pratique professionnelle de la sociologie.

L'autre intérêt majeur de cette enquête est d'avoir suscité un débat qui, en dépit de ses aspects parfois confus et polémiques, introduit à une réflexion sur les procédures instituées de catégorisation et de classification de l'altérité, réflexion nécessaire à la fois pour dévoiler les présupposés sur lesquels se fondent les taxinomies en vigueur actuellement en France, mais aussi pour situer clairement les enjeux impliqués par la transcription de l'ethnicité en catégorie statistique[27].

2) Le développement considérable depuis quelques années des réflexions théoriques sur l'ethnicité[28] et des enquêtes empiriques sur ses manifestations à différents niveaux et dans différents secteurs de la vie sociale. Deux directions de recherche paraissent sur ce point très novatrices :

- celles qui tendent à promouvoir les études sur le racisme institutionnel et la discrimination, thèmes sur lesquels la recherche française accuse le plus grand retard par rapport aux autres pays européens. On mentionnera ici notamment les recherches conduites par le CADIS[29], l'important colloque organisé par l'URMIS sur les discriminations à l'école et à l'embauche, et le programme de recherche de ses chercheurs sur les dicriminations dans l'entreprise[30].

---

[25] Silberman, R. : Statistiques, immigrations et minorités, in : Vieille, P.(sous la direction de) : L'immigration à l'Université et dans la Recherche, *Babylone*, n°6/7, 10/18, Christian Bourgois éditeur, 1989.
[26] Tribalat, op. cit., 1996.
[27] Simon, P. : La statistique des origines. " Race " et ethnicité dans les recensements aux Etats-Unis, Canada et Grande-Bretagne, *Sociétés contemporaines*, n°26, 1997.
[28] Amselle, J. L. : *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Payot, 1990 ; Crowley, J. : Ethnicité, nation et contrat social, in : *Théories du nationalisme* (sous la dir. de G. Delannoi et P. A. Taguieff, Kimé, 1991 ; Martiniello, M. : *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, PUF (Que-sais-je), 1995 ; Poutignat, Ph. et Streiff-Fenart, J. : *Théories de l'ethnicité*, PUF, 1995 ; Wieviorka, M. : *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, La Découverte/Essais, 1993.
[29] Wieviorka, M. et al. : *La France raciste*, Seuil, 1992.
[30] Tripier, M., De Rudder, V., Vourc'h, F. : Les syndicats face aux nouvelles discriminations, *Hommes et Migrations*, n° 1187, Mai 1995.

- les recherches de type interactionniste qui étudient les processus d'attributions ethniques et raciales dans les micro-situations où se négocient les attributions d'identités[31]. Ces recherches en même temps qu'elles récusent la dimension essentialiste de l'ethnicité en montrant comment celle-ci se touve mise en relief de façon variable selon les circonstances et les buts pratiques des interactants, montrent aussi que les catégories essentialisées d'origine représentent des ressources cognitives et pratiques qui participent à la construction du sens des évènements ou des situations sociales. Elles prolongent en ce sens la voie qu'avait ouverte il y a une vingtaine d'années C. Guillaumin par son analyse du racisme comme système de catégories inscrites dans le langage[32].

3) Le décentrement de l'étude des migrations de la perspective " nationale " de l'intégration.

Le recadrage, impulsé de longue date par Sayad, de la problématique sociologique des migrations dans la perspective d'un rapport entre société d'émigration et d'immigration, a grandement contribué à dégager l'analyse sociologique des phénomènes migratoires de la perspective ethnocentrique qui conduisait à considérer les immigrés du seul point de vue de la société " d'accueil ". Mais c'est paradoxalement lorsqu'il est devenu manifeste que le rapport entre " immigrés " et société française ne pouvait plus s'analyser en terme d'immigration, comme entrée de populations allogènes, mais qu'en tant que processus de reproduction de l'altérité il relevait de la sociologie des relations interethniques, que la migration a pu être construite comme un véritable objet scientifique : celui de l'analyse des mobilités et de la constitution d'espaces circulatoires transnationnaux, dont l'émergence a longtemps été occultée par la perspective normative de l'intégration. Les recherches sur les pratiques entreprenariales des immigrés, sur la constitution et la transmission de savoirs-faire migratoires, sur les réseaux relationnels transnationaux, supports d'activités économiques, déplacent la perspective de la figure de " l'immigré " (comme victime de la domination ou candidat à l'intégration) vers l'acteur social " migrant ". Constituée autour des notions de mobilité, d'espace et de circulation qui désignent son objet propre, cette problématique en même temps qu'elle permet de fonder une science de la migration, établit les conditions du dialogue avec les recherches interethniques autour de la question des identités et des cultures ethniques : elle est particulièrement éclairante pour mettre en évidence l'utilisation par les acteurs de symboles culturels comme des ressources d'organisation qui n'ont rien à voir avec un " repli communautaire ", mais sont profondément inscrites dans la modernité[33].

---

[31] Achard, P. et al. : Quand des enfants migrants se traitent d'" arabes " dans une classe primaire, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n° 2, 1992 ; Payet, J.P. : *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*, Méridiens-Klincksieck, 1995 ; Zirotti, J.P. : *Pour une sociologie phénoménologique de l'altérité : la constitution des expériences scolaires des élèves issus de l'immigration*, Communication au colloque " Réussite scolaire et universitaire, égalité des chances et discrimination à l'embauche des jeunes issus de l'immigration ", Paris, 6-7 mars 1996 ; Poutignat, Ph. et Streiff-Fenart, J. : Catégorisation raciale et gestion de la co-présence dans les situations " mixtes ", *Notes et Travaux Sociologiques* (Les Cahiers du SOLIIS), n°1, juin 1995.

[32] Guillaumin, C. : *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Mouton (Publications de l'Institut d'Etudes et de Recherches Interethniques et Interculturelles), 1972.

[33] Ma Mung, E. : Entreprise économique et appartenance ethnique, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, n°2, 1996 ; Simon, G. : La migration maghrébine 25 ans après, *Espace, Populations, Sociétés*, n° 1, 1996 ; Tarrius, A. : *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine,* Editions de l'aube, 1995.

4) Le développement de la démarche comparative avec d'autres sociétés d'Europe ou d'Amérique.

Longtemps entravée par la diabolisation des " modèles " américains et britanniques, la démarche comparative a connu au cours des années récentes une nouvelle impulsion. Le volume dirigé par D. L. Horowitz et G. Noiriel sur les expériences française et américaine de l'immigration a représenté une importante contribution en ce sens, ainsi que les recherches menées par S. Body-Gendrot sur la comparaison des situations urbaines en France, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ou celles dirigées par Lapeyronnie sur les politiques d'intégration en Europe et aux Etats-Unis[34]. Plus récemment, on notera la mise en perspective des recherches menées sur l'école et l'immigration en France, aux Etats-Unis et en Grande Bretagne proposée par Payet et Van Zanten, ou la comparaison des procédures de recensement et de comptage des minorités ethniques aux Etats-Unis, Grande Bretagne et Canada effectuée par P. Simon[35]. La recherche de C. Neveu sur les Bengladeshi en Grande-Bretagne démontre de façon exemplaire l'intérêt du point de vue comparatif pour décentrer le regard porté sur les problèmes de l'immigration dans l'hexagone[36].

***

Si la recherche sur les relations ethniques a mis tant de temps à se constituer en France, c'est que, plus peut-être que dans tout autre domaine des sciences sociales, la traduction des problèmes sociaux en objets de recherche sociologique s'est heurtée à des résistances émanant non seulement de la société mais de la communauté scientifique elle-même. En dépit de ces difficultés spécifiques, la recherche française a produit au cours des vingt dernières années une somme considérable de travaux sur les phénomènes interethniques qui, considérés dans leur ensemble, soutiennent largement la comparaison avec les recherches menées dans les autres pays européens. Les années récentes se sont caractérisées par une progression importante de la théorisation, par l'ouverture de nouveaux chantiers de recherche et par une nette amélioration des conditions institutionnelles, l'affermissement du dispositif de recherche se traduisant notamment par l'existence d'une revue spécialisée de grande diffusion (la Revue Européenne des Migrations Internationales), la création d'équipes spécialisées comme MIGRINTER et l'URMIS qui rassemblent un grand nombre de chercheurs, et celle d'un GDR " Migrations et Relations Interethniques ".

L'autonomie du discours scientifique sur les relations ethniques est cependant loin d'être acquise. La reconnaissance de la dimension pluri-ethnique de la société française, désormais admise, ne va pas en effet, sans susciter de nouveaux malentendus dans un champ où la circulation entre notions de sens commun et concepts scientifiques est particulièrement intense. Les notions de communauté, d'ethnicité ou de pluriculturalisme, lorsqu'elles sont promues comme thèmes

---

[34] Horowitz, D. L. and Noiriel, G. : *Immigrants in Two Democraties*, New York University Press, 1992 ; Body-Gendrot, S. : *Ville et violence. L'irruption de nouveaux acteurs*, PUF, 1993 ; Lapeyronnie, D. (sous la dir. de) *: Les politiques d'intégration des minorités immigrées en Europe et aux Etats-Unis*, ADRI, 1991.

[35] Payet, J.P. et Van Zanten, A. : op. cit., 1996 ; Simon, P. op. cit., 1997.

[36] Neveu, C. : *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bengladeshi de Londres*, Karthala, 1993.

idéologiques, présentent par rapport à l'idéologie antérieurement dominante de l'assimilation des risques symétriques de réification des cultures et des identités. Toujours en prise avec les débats les plus brûlants de l'époque, les spécialistes des études inter-ethniques ont encore à faire reconnaître que mettre en évidence l'importance des désignations et des classements ethniques dans la vie sociale ne revient pas à se faire les apôtres du " communautarisme ". Ils ont à faire admettre que si la recherche a dans ce domaine une utilité sociale, ce n'est pas de fonder scientifiquement les énoncés identitaires, qu'ils se présentent sous les traits du particularisme ou de l'universel, mais c'est précisément de rappeler que les cultures et les identités ne portent pas leur explication en elles mêmes, et de dévoiler les conditions sociales de leur production, de leur usage et de leurs fonctions sociales.